

Diocèse de Créteil

SAINT - JEAN - SAINTE - GERMAINE

Paroisse de Cachan



## PREMIÈRE des COMMUNIONS 2025 : AUTORISATION PARENTALE

*A remettre complété et signé à l'équipe animatrice ou au secrétariat*

Nous, soussignés,

M .....

et Mme .....

Adresse email : .....

Téléphone : .....

Sommes d'accord avec notre enfant : ..... en classe de : .....

pour qu'il reçoive

**le sacrement de l'Eucharistie le dimanche 22 juin 2025**

à l'église Sainte - Germaine de Cachan.

Fait à .....

Fait à .....

le .....2025

le .....2025

Signature du père <sup>(1)</sup> :

Signature de la mère <sup>(1)</sup> :

*Joindre impérativement l'extrait de baptême de votre enfant, si vous ne l'avez pas encore fourni au secrétariat.*

- (1) Sauf cas particulier résultant d'une décision du juge aux affaires familiales (Art 377-1 du Code Civil), la signature du père et de la mère de l'enfant, dans l'exercice de l'autorité parentale conjointe est obligatoire (Art 372 al. 1 du Code Civil).
- (2) La présente autorisation est considérée par la loi française, comme un acte non usuel (car il rompt avec le passé de l'enfant ou engage son avenir) et requière impérativement l'accord des deux parents.